



Depart irregulier de l'armée de terre

Par **jeremy2501**, le **23/09/2010** à **11:04**

Bonjour, je me suis engagé avec l'armée de terre le 07 SEPTEMBRE 2010.

Je me suis rendu compte que cela ne me plaisait pas et j'ai demandé à dénoncer mon contrat au bout d'une semaine (donc lors de ma periode probatoire)

J'ai donc rédigé un compte rendu qui a été signé par le chef de corps. Puis l'armée s'est mise à retarder tous les jours ma date de depart.

Je suis donc parti de moi meme un apres midi.

Depuis ils m'on rappelé en me disant que je devais me présenter au regiment sous peine de poursuite etc... je pense qu'il y a une partie de bluff

Je voudrais savoir s'il ya quelqu'un à qui cela est arrivé qui pourrait m'aiguiller

Merci à tous

Par **mimi493**, le **23/09/2010** à **14:13**

La désertion n'est pas un bluff. Régulièrement, il y a des condamnations en correctionnelle (passible de 3 ans de prison).

Retournez-y, faites les choses dans l'ordre. Vous n'êtes plus un gamin vous pouvez supporter quelques jours de plus.